

Notre équipe,
vos élus
DP EST ET
OUEST



Véronique Grailles
Elue DP



Ludovic Leclerc
Elu DP



Hervé Leleu
DS, élu DP



Patricia Nivesse
Elue DP



Monique Sarbil-
Colomines
DS, élue DP et CHSCT



Laurence Couve
DS, Elue DP



Christophe Andrieux
Elu DP



REGION OCCITANIE

C pour vous

FLASH DP Occitanie AVRIL 2019

A RETENIR

Dématérialisation des BS :

C'est une disposition prévue par la loi. Les agents peuvent refuser la dématérialisation jusqu'au 03 mai 2019. Il sera toujours possible de revenir sur ce choix dans un sens ou dans l'autre.

Ce coffre-fort numérique sera lié à l'agent, même si il n'est plus à Pole Emploi. Sa capacité de 5 GIGA (environ 46000 documents) pourra servir à stocker d'autres documents.

EPA :

C'est un moment d'échanges qui permet d'accompagner les agents. S'il indique des contributions aux objectifs de l'agence, en revanche, il n'y a pas d'obligation de trouver des axes d'amélioration. Si un plan d'action partagé est mis en place, il doit être réalisé dans les 6 mois, et la date de départ doit être précisée.

SIRHUS et DAAPE :

L'accès à SIRHUS des DAAPE n'est pas possible car ils ne sont pas hiérarchiques en Occitanie. C'est une vraie question qui pose des problèmes d'organisation dans les agences. La DRH travaille sur ce sujet.

Référents métiers :

Rien ne s'oppose à ce qu'ils portent un dossier transverse dans leur agence.

Télétravail :

Les formations en e-learning sont possibles les jours de télétravail. Les activités télé travaillées sont déterminées avec le manager. L'accord QVT laisse à la main des ELD le choix du formalisme pour le compte rendu de l'activité télé travaillée. Les horaires contraints s'appliquent en agence et en télétravail (ex : 3949).

Bornes d'identification des accueils :

Les nouvelles bornes ont été livrées, leur déploiement est en cours et devrait s'achever fin Avril 2019.

Déplacements professionnels :

Le nouveau barème des frais kilométriques pour les déplacements professionnels est en place depuis le 17 mars 2019.

Horoquartz :

Tous les dysfonctionnements de l'outil sont connus. Ils seront résolus courant 2eme semestre 2019.

Attestation médaille du travail :

Pour l'obtenir : Bureau métier->RH->mon dossier GAP->libre-service->attestation->demande d'attestation->attestation médaille du travail.

Pour recevoir nos informations : cliquer [ici](#) et envoyez le mail

Accéder à notre site internet en cliquant [ici](#)

Adhérer à la CFE CGC Métiers de l'emploi : **BULLETIN D'ADHESION**